

## **QUAND HOROQUARTZ DYSFUNCTIONNE, LA DIRECTION FACTURE ET LES AGENT-ES PAYENT**

**LA DIRECTION MENACE DES AGENT-ES DE PROCEDER A DES SAISIES SUR SALAIRE SOUS PRETEXTE D'ANOMALIES SUR LEUR COMPTEUR HOROQUARTZ AU 31 DECEMBRE 2013.**

En 2013 déjà, la Direction avait menacé les agent-es de « régulariser » leur salaire si le compteur horoquartz n'était pas mis à jour dans un délai d'une semaine ! **Cet ultimatum avait été dénoncé haut et fort par le SNU** lors de la réunion des délégué-es du personnel d'avril 2013 (réclamations 1 et 6 du SNU). **La Direction s'était engagée à interrompre l'opération** et à recevoir les agent-es pour régler leur situation avec la considération et le respect qui leurs sont dus. **Un an après, la Direction réitère** avec plus de violence encore.

**AUCUN DELAI N'EST DONNE AUX AGENT-ES. UN SIMPLE AVIS LES PREVIENT QU'UN PREMIER PRELEVEMENT SERA EFFECTUE SUR LEUR PROCHAIN SALAIRE.**

Sans cesse, la Direction durcit les conditions de travail, la gestion des ressources humaines et ses relations avec les agent-es. Ce rapport de force d'une brutalité croissante en arrive au point que **les agent-es voient leurs rémunérations menacées** pour payer les dysfonctionnements d'horoquartz. Alors que **ce logiciel ne cesse de faire preuve d'imperfections**, de retard et d'erreurs, **la Direction n'hésite pas à en rendre responsable les agent-es** et à les sanctionner sur leurs salaires.

**LES AGENT-ES N'ONT PAS A SUBIR LES DYSFONCTIONNEMENTS DE POLE-EMPLOI.  
LES AGENT-ES N'ONT PAS A FAIRE L'OBJET DE MENACES  
DE LA DIRECTION ILE-DE-FRANCE CONCERNANT LEUR REMUNERATION.**

**Chaque mois des réclamations sont remontées** aux réunions des délégué-es du personnel **sur les retards de régularisation** concernant les congés maladies, maternités et formation. **L'attitude de la Direction est inacceptable.** Nous sommes intervenus à ce sujet lors de la dernière réunion des délégué-es du personnel le 16 mai 2014. Nous attendons sa réponse !

**NOUS APPELONS LA DIRECTION A PRENDRE LES MESURES QUI S'IMPOSENT :**

- ARRET IMMEDIAT DE CES MENACES DE SAISIES SUR SALAIRE**
- ETUDE INDIVIDUELLE DE CHAQUE DOSSIER**
- REGLEMENT SANS DELAI DES ANOMALIES SUR LES COMPTEURS HOROQUARTZ**